



RÉSOLUTION

Objet : Projet d'accord de coopération entre l'Organisation internationale de police criminelle - INTERPOL et *Crime Stoppers International*

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 79^{ème} session à Doha (Qatar) du 8 au 11 novembre 2010,

AYANT À L'ESPRIT l'article 41 du Statut de l'Organisation,

RAPPELANT que *Crime Stoppers International* (CSI) est un organisme de coordination dont l'objectif est de mettre en place des programmes locaux dans les pays du monde entier afin de permettre l'arrestation de malfaiteurs et de personnes recherchées grâce à des informations communiquées par le public de manière anonyme,

NOTANT que les programmes *Crime Stoppers* fonctionnent en lien étroit avec les services de police locaux et nationaux, et que des policiers travaillent aux côtés de ces programmes et en leur sein même,

SACHANT que les informations reçues par les programmes *Crime Stoppers* dans le monde entier concernent de plus en plus fréquemment des ressortissants étrangers recherchés ou des infractions à caractère international,

RECONNAISSANT en conséquence qu'il est souhaitable qu'INTERPOL et CSI coopèrent en vue de fournir aux services de police nationaux des informations exactes aux fins de la localisation et de l'arrestation des malfaiteurs et des individus en fuite partout dans le monde,

NOTANT que le but recherché d'un accord de coopération est de faire en sorte que les informations soient correctement transmises à l'aide des outils d'INTERPOL, afin que les Bureaux centraux nationaux puissent les diffuser en tant que de besoin,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport AG-2010-RAP-09 proposant un projet d'accord de coopération entre l'Organisation internationale de police criminelle - INTERPOL et CSI,

ESTIMANT que le projet d'accord de coopération figurant à l'annexe 1 du rapport AG-2010-RAP-09 est conforme aux intérêts et à la réglementation de l'Organisation,

APPROUVE le projet d'accord de coopération figurant à l'annexe 1 du rapport AG-2010-RAP-09 ;

DONNE MANDAT au Secrétaire Général pour le signer.

Adoptée